

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Acquisition, maintenance d'un automate ELISA et d'un lecteur de plaque combo absorbance et fluorimétrie, et de fourniture de consommables captifs au profit du CHU de bordeaux

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 21 septembre 2026 à 12 :00

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Acquisition, maintenance d'un automate ELISA et d'un lecteur de plaque combo absorbance et fluorimétrie, et de fourniture de consommables captifs au profit du chu de bordeaux.
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre composite
	Nombre de lots	2 lots
	Délai de validité des offres	8 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	4 PSEO et 4 PSEF
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	4 ans ferme

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles facultatives et obligatoires.....	5
2.5 - Développement durable	6
3 - Conditions relatives au contrat	6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	7
5.1 - Documents à produire pour la candidature	7
5.2 - Pièces obligatoires de l'offre	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
6.1 - Transmission électronique	8
6.2 - Transmission sous support papier	10
7 - Examen des candidatures et des offres	11
7.1 - Sélection des candidatures.....	11
7.2 - Attribution des accords-cadres	11
7.3 - Auditions	11
7.4 - Suite à donner à la consultation.....	12
8 - Renseignements complémentaires.....	12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
8.2 - Procédures de recours	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

ACQUISITION, MAINTENANCE D'UN AUTOMATE ELISA ET D'UN LECTEUR DE PLAQUE COMBO ABSORBANCE ET FLUORIMETRIE, ET DE FOURNITURE DE CONSOMMABLES CAPTIFS AU PROFIT DU CHU DE BORDEAUX.

Lieu(x) d'exécution : CHU DE BORDEAUX 33000 BORDEAUX

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lots	Désignation
01	Automate ELISA 96 puits
02	Lecteur de plaque combo absorbance et fluorimétrie

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
33100000-1	Equipements médicaux

Lots	Code principal	Code complémentaire	Description
01	33100000-1		Equipements médicaux.
		50421000-2	Services de réparation et d'entretien de matériel médical.
02	33100000-1		Equipements médicaux.
		50421000-2	Services de réparation et d'entretien de matériel médical.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 8 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres sur le même lot, en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles facultatives et obligatoires

Les candidats peuvent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

➤ Pour la prestation supplémentaire éventuelles facultatif (PSEF)

Lots	Code	Description
1	PSEF1	Connexion de l'automate avec le logiciel URT qui permet de gérer les CQI de manière automatique.
1	PSEF2	Désinstallation, déménagement, réinstallation et re qualifications (QI-QO) de l'automate sur l'Institut de Biologie et Pathologie du site de Haut-Lévêque à Pessac.
2	PSEF3	Retraitement du signal utilisant un module de dérivée seconde des spectres acquis en absorbance et un module d'intégration des pics d'émission en fluorimétrie.
2	PSEF4	Désinstallation, déménagement, réinstallation et re qualifications (QI-QO) de l'automate sur l'Institut de Biologie et Pathologie du site de Haut-Lévêque à Pessac.

➤ Pour la prestation supplémentaire éventuelles obligatoire (PSEO)

Lots	Code	Description
1	PSEO1	Extension de garantie de 1 an incluant maintenance préventive, maintenance curative et fourniture de pièces détachées illimitée.
1	PSEO2	Extension de garantie de 2 ans incluant maintenance préventive, maintenance curative et fourniture de pièces détachées illimitée.
2	PSEO3	Extension de garantie de 1 an incluant maintenance préventive, maintenance curative et fourniture de pièces détachées illimitée.
2	PSEO4	Extension de garantie de 2 ans incluant maintenance préventive, maintenance curative et fourniture de pièces détachées illimitée.

Les candidats chiffreront les PSEO dans les rubriques de la pièce financière réservée à la prestation supplémentaire éventuelle obligatoire concernée et détailleront la (les) prestation(s) dans leur mémoire

technique. L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat (défaut de chiffrage et/ou absence de réponse technique) entraînera l'irrégularité de l'offre.

2.5 - Développement durable

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable indiqués dans le questionnaire technique.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Désignation des cotraitants et répartition des prestations
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Exigences sécurité informatique
 - Annexe 2 : Contraintes relatives à la démarche qualité
 - Annexe 3 : Convention de télémaintenance EN-SIH-180
 - Annexe 4 : Engagement de confidentialité EN-INF-211
 - Annexe 5 : Engagement du prestataire EN-SIH-263
 - Annexe 6 : Charte du prestataire pour usage du système informatique du CHU de Bordeaux
 - Annexe 7 : AFIB Guide fournisseurs - Questionnaire évaluation_SSI-V1
 - Annexe 8 : AFIB - Questionnaire_Evaluation_SSI_v10_1_1
- Le bordereau des prix (BP)/ détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le questionnaire technique (QT)
- La lettre de candidature (DC1)

- **Déclaration du candidat individuel ou du membre de groupement (DC2)**

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire pour la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Numéro unique d'identification ou document d'inscription à un registre professionnel délivré par l'autorité judiciaire ou administratif	Non
La lettre de candidature, obligatoire pour les groupements d'opérateurs économiques.	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Le cas échéant, le candidat produira les mêmes documents que ceux exigés pour le candidat, pour les cotraitants et les sous-traitants.

5.2 - Pièces obligatoires de l'offre

La signature de l'acte d'engagement sera exigée pour le seul attributaire.

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe : - Annexe 1 : Désignation des co-traitants et répartition des prestations
Le bordereau des prix (BP) et le détail quantitatif estimatif 'DQE) complétés Format Excel obligatoire
Le mémoire technique comprenant : - le questionnaire technique complété (composé d'un onglet pour le lot n°1, d'un onglet pour la liste des trousseaux diagnostiques du lot n°1 et d'un onglet pour le lot n°2) - la présentation de l'équipement et de ses performances - les fiches FDS, le cas échéant - une attestation de marquage CE-IVD, le cas échéant - l'annexe 3 au CCTP - Convention de télémaintenance EN-SIH-180 - l'annexe 4 au CCTP - Engagement de confidentialité EN-INF-211 - l'annexe 5 au CCTP - Engagement du prestataire EN-SIH-263 - l'annexe 8 au CCTP - AFIB Questionnaire_Evaluation_SSI_v10_1_1 - le manuel utilisateur et le manuel technique
Le catalogue fournisseur ou équivalent mentionnant les tarifs publics des consommables

Le fournisseur précisera si les équipements proposés sont marqués CE-IVD et en produira les certificats si tel est le cas.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les prérequis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation -utilisateur entreprise)

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

CHU de BORDEAUX
Bâtiment Dubernat
Direction de la politique d'achats, de la logistique et de la stratégie patrimoniale
(Filière Biologie-Biomédicale, porte n° 16)
12 rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : PDF.XLS.DOC.JPG.JPN, plus précisément tous les fichiers issus de Microsoft office 2010

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre non substantiellement irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations apprécié au regard du DQE	40.0
2-Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique et du questionnaire technique	55.0
2.1 - Performances de l'équipement : techniques, diagnostiques, ergonomie et accompagnement à la mise en service	45.0
2.2 - Qualité des prestations de maintenance : Structure SAV, garanties, délais et types de prestations	10.0
3- Critère développement durable : descriptif de la démarche écoresponsable mise en place par le soumissionnaire dans le cadre de l'exécution du marché	5.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus, par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif ou dans le détail estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Audition

Une session de présentation de l'offre d'une durée de 1h30 maximum, aura lieu en présentiel, pour chaque soumissionnaire ayant remis une offre régulière ou régularisable, en présence du personnel du laboratoire, de la direction des équipements biomédicaux, d'un acheteur du service achats biologie/biomédical, ainsi qu'un représentant de la cellule juridique. Chaque soumissionnaire sera informé par courrier, via la plateforme de dématérialisation, de la date et de l'heure, ainsi que des modalités pratiques d'organisation de la présentation de l'offre.

Le soumissionnaire devra :

- Présenter son offre
- Présenter le fonctionnement général de la machine : chargement des plaques, lavage, ...
- Présenter le fonctionnement de l'interface homme-machine et les moyens d'obtenir les résultats.

Il n'est pas prévu de visite sur site installé dans le cadre de la présente consultation.
Ainsi le soumissionnaire pourra, lors de l'audition, proposer une démonstration par vidéo de l'équipement qu'il propose et permettre aux futurs utilisateurs d'apprécier la valeur technique du produit proposé.
Les éléments financiers de l'offre ne seront pas présentés lors de l'audition.

Dans la mesure où cette audition est susceptible d'engendrer des frais pour le candidat, celui-ci devra les intégrer à la pièce financière (BP) dans la partie relative à l'acquisition de l'automate ELISA pour le lot 1 et du lecteur de plaques combiné absorbance et fluorimétrie pour le lot 2.

Aucune négociation de quelque ordre qu'elle soit n'est autorisée pendant l'audition.

7.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet

33063 Bordeaux

Tél : 05 56 99 38 00

Télécopie : 05 56 24 39 03

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de BORDEAUX

DREETS Nouvelle-Aquitaine - Pôle C

Cité Administrative

2 Rue Jules Ferry

33090 BORDEAUX CEDEX

Secrétariat du CCIRA de Bordeaux

Tél : 05.54.68.99.56 / 07.61.17.74.12

Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr